



Chères Lagardiennes, chers Lagardiens

C'est l'été. Malgré la récente reprise des cas de COVID, nous reprenons depuis quelques temps une vie moins contrainte. Nous profitons de moments festifs pour nous retrouver à nouveau : fête de la Musique, kermesse des écoles, bal du 14 juillet, et une série de concerts pour tous les goûts musicaux. Mais dans le même temps, comme pour les ménages, des augmentations pèsent sur le budget de la commune, en premier lieu la hausse des prix de l'énergie. Il n'y a pas d'argent magique, et chacun est sollicité pour faire face à ce surcoût : une hausse de 1% des prélèvements répartis sur tous les Lagardiens (taux de la taxe foncière) permettra ainsi de poursuivre les investissements absolument nécessaires de voirie, d'adduction d'eau et d'entretien du réseau, ainsi que des bâtiments des écoles et autres bâtiments communaux. Des économies -par exemple sur l'éclairage public-, en même temps que la réduction des incivilités (tri des déchets) permettront par ailleurs de maintenir la qualité de vie dans notre village que nous apprécions tous.

Un budget 2022 particulièrement contraint

Le conseil municipal d'avril, après l'approbation des comptes administratif et de gestion 2021, a porté sur les budgets primitifs 2022 (budget général et budget de l'eau), décidant des moyens pour agir, en prévision des dépenses à venir.

- **Le vote du compte administratif 2021**, certifie la réalisation effective du budget qui avait été prévu pour 2021

La comparaison entre les prévisions et le réalisé fait apparaître une situation tendue en fonctionnement du fait de dépenses intervenues au cours de l'année passée qui n'étaient pas prévisibles et se sont imposées à la commune. Il s'agit notamment des conséquences de la COVID et des dispositifs à assurer, mais aussi de l'ouverture de classe en maternelle annoncée l'été 2021 et qui, faute de place, a nécessité en urgence la location de 65M² d'espaces modulaires, implantés depuis septembre dernier. Les dépenses de personnel ont également augmenté de 5,9%, du fait de l'inscription nouvelle sur cette ligne budgétaire de prestations telles que celles liées à la COVID (renfort de personnel dans les écoles pour dédoubler la garderie ou d'autres activités dans la journée et pour assurer des remplacements d'arrêts maladie d'agents), ou au service instructeur des permis de construire de la Communauté de Communes. Dans cette conjoncture, la section de fonctionnement ne dégage plus la marge suffisante d'autofinancement permettant de procéder aux nécessaires investissements, d'autant que certaines dépenses de fonctionnements récentes vont continuer de peser en 2022.

- **2022 : des dépenses incontournables dans un budget contraint**

Pour ne citer que quelques exemples, la commune subit de plein fouet l'augmentation des fluides (chauffage, électricité), le Syndicat d'Electricité de la Drôme n'ayant pas de tarif réglementé (+105% sur l'énergie de la commune et +77% pour le service de l'eau). La permanence des dispositions à prendre en raison de la pandémie est toujours présente (+15000 €).

Dans le même temps, la commune doit avancer sur la mise aux normes impérative de bâtiments, ce qui permettra à terme de réduire par exemple les charges de fonctionnement liées pour l'école à la location des espaces modulaires, qui se chiffre en année pleine à 17000 €.

- **Des économies et des recettes nouvelles pour faire face aux dépenses qui s'imposent**

Afin de faire face à ces dépenses, diverses sources d'économies sont programmées : économies d'énergie par l'implantation d'horloges dans les bâtiments publics afin de réguler le chauffage, extinction partielle de l'éclairage public la nuit à compter du mois de mai, des recrutements limités au moment de fins de contrats ou de départs à la retraite d'agents municipaux, ou encore un seul concert de Jazz au lieu de deux cet été.

Ces économies programmées demeurent néanmoins insuffisantes pour faire face aux investissements indispensables, que ce soit pour les travaux de mises aux normes -extension-rénovation de l'école maternelle, agrandissement de la bibliothèque selon l'étude menée par le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) de la Drôme. Si le recours à l'emprunt est donc nécessaire, une très légère augmentation (1%) des taux s'appliquant aux bases foncières -fixées par les services de l'Etat-, qui n'ont pas bougé depuis 2011, a également été votée, afin de présenter un budget garantissant les capacités de remboursement. Cela correspond à 8,18 € par habitant. A cet égard, on peut noter que La Garde-Adhémar se classe 12^e sur les 14 communes de la Communauté de Communes ayant les taux les plus faibles sur le foncier bâti (24,96 contre 30,47 moyenne CC), le foncier non bâti (49,08 contre 61,90) et la cotisation foncière des entreprises (24,24 contre 26,13), avec pour conséquence les marges de manœuvre aujourd'hui très faibles pour la commune.

Selon les prévisions budgétaires pour 2022, grâce aux économies prévues et à l'effort le plus limité possible demandé aux Lagardiens, les charges nouvelles de fonctionnement qui s'imposent à la commune pourront donc être assumées, alors que seuls les travaux d'investissement impératifs structurant, comme ceux de voirie (350000 € pour la route du Val des Nymphes avec 59000 € de subventions du Département et un emprunt de 200000 €) ou d'adduction d'eau dans la Plaine (1732000 €, avec 300000 € de subventions et 850000 € d'emprunt), de mise aux normes de l'école maternelle ou de réaffectation de bâtiments communaux vacants seront engagés.

- **Le bien-vivre ensemble est l'affaire de tous**

Nous avons partagé le plaisir de nous retrouver à nouveau plus librement à l'occasion de la fête de la Musique. C'est grâce aux associations, Culture et Festivités et Le Sou des écoliers, que le village a été animé comme il ne l'avait pas été depuis...longtemps. Les fêtes qui réunissent notre communauté villageoise ne peuvent en effet exister que dans la mesure où elles sont en effet portées par les bénévoles associatifs, la municipalité apportant pour sa part un soutien logistique indispensable grâce notamment aux interventions importantes des agents du service technique. Les Lagardiens - ainsi que les commerçants - peuvent ainsi profiter de ces bons moments d'échange et de partage, qui n'existeraient pas sans l'énergie déployée par les bénévoles des associations. Tirons-en ensemble les conclusions qui s'imposent pour les mois à venir : c'est la vie associative qui produit, organise et anime les festivités ; la municipalité (agents et élus) apportant son soutien logistique. Toute festivité n'existe que par la conjonction de ces forces vives.

- **Mais les mêmes incivilités nous gâchent trop souvent ce plaisir d'être ensemble...**

« Incivilités », ce mot qui revient si souvent, que recouvre-t-il dans notre quotidien ? Les déchets encore et toujours, et c'est pourquoi dans l'immédiat, j'ai obtenu de la Communauté de Communes qui détient la compétence en matière de collecte, que des bacs supplémentaires soient disposés au point d'apport volontaire (PAV) des Montjars. Cette installation n'est pas destinée à perdurer, mais elle permet d'absorber un volume plus important de déchets. Néanmoins, il n'est pas admissible que ce qui doit aller en déchetterie soit très souvent « bourré » dans ces bacs de tri qui ne sont pas faits pour cela :

polystyrène (en particulier d'emballage alimentaire), plastique à bulles, cagettes en bois, objets divers, déchets verts, gros cartons, etc. TOUT CELA doit être porté à la déchetterie (Saint-Paul, 7mn en voiture), ouverte TOUS LES JOURS de 7h à 13h, dimanche 7h-12h (horaires d'été disponibles sur le site de la Mairie pour les 3 déchetteries).

Des nuisances sonores gâchent également chaque semaine la vie des habitants malgré l'arrêté municipal limitant la musique à 22h30 (sauf fête de la Musique, bal du 14 juillet, Noël et Jour de l'An). Bien vivre ensemble implique que ces incivilités soient maîtrisées par ceux qui les produisent, afin d'éviter aussi le développement de tensions entre Lagardiens, qui ne trouveraient leur résolution que par l'intervention des forces de l'ordre.

Je joins à cette lettre une carte postale (non datée mais sans doute du début des années 1900) du muret -enduit- rue marquis de La Baume. Notre souci de préserver au mieux la qualité de notre lieu de vie commun nous a amenés à réaliser sa restauration/consolidation de la façon la plus fidèle et authentique qui soit.

Je vous souhaite à toutes et tous au nom du Conseil municipal, un bel été et en vous renouvelant l'assurance de notre engagement au service de notre village,

François LAPLANCHE-SERVIGNE



Nous avons entamé une période où de nouveaux outils de communication facilitent le dialogue entre nous, alors n'hésitez pas aller voir sur le site internet et sur la page Facebook ce qui se passe dans notre village : www.la-garde-adhemar.com et "Mairie de La Garde-Adhémar-Home/Facebook".

Mairie, 25 rue Pauline de Simiane - 26700 La Garde-Adhémar. Tél : 04 75 04 41 09 - e-mail : mairie.gardeadhemar@wanadoo.fr.

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique